



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 Janvier 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 19

Votants : 20 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 2

OBJET :

MARCHE N° 20WC064

CONSTRUCTION D'UN
GYMNASE DOUBLE ET DES
VESTIAIRES
PROFESSIONNELS SUR LE
SITE DU CENTRE
OMNISPORTS DE VICHY

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - JS. LALOY - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE - M. MARIEN - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR - C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ - P. SEROR - T. WIRTH - T. LAPLACE - JD. BARRAUD - R. DEJEAN - J. BLETTERY - S. BRUNO, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration :

Mme Ludivine DUFRAISE à M. Thierry LAPLACE

APPROBATION DE
L'AVANT-PROJET
DETAILLE

Absents excusés :

Mmes et MM. C. BARDOT - F. SENNEPIN - N. CHAMOIX BOUILLON - M. MORGAND, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. TERRACOL - F. SZYPULA - E. BARGE - O. ROYER - C. MAGNAUD - P. COLAS - F. GONZALES - A. CORNE - B. BAYLAUCQ - JF. CHAUFFRIAS - JM. BOUREL - A. GIRAUD - S. THOMAS-MOLLON - JP. RAYMOND - V. TRIBOULET - C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - C. BOUARD - P. BONNET - J. ALMAZAN E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **25 JAN. 2021**

Publiée ou notifiée

le : **25 JAN. 2021**

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2 du Bureau Communautaire du 24 octobre 2019 approuvant le programme pluriannuel d'investissement pour le développement de l'économie du sport (dont fait partie le présent projet du gymnase et des vestiaires) et le plan de financement des opérations comme suit :

Financeurs	Boucle des Isles	Centre omnisports	Sporting tennis	Total
Région Auvergne Rhône Alpes	-	9M€	1,5M€	10,5M€
Département de l'Allier	0,65M€	-	1,85M€	2,5M€
Ville de Vichy	2,45 M€	-	-	2,45 M€
Ville de Bellerive	0,2 M€	-	-	0,2 M€
Vichy Communauté	-	5,1M€	2,9M€	8M€
Etat	0,8M€	-	0,75M€	1,55M€
Fédération Française de Tennis	-	-	1M€	1M€
TOTAL	4,1 M€	14,1M€HT	8 M€HT	26,2 M€HT

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°20WC064 en date du 27 février 2020, confié au groupement solidaire CRR Architecture / EGIS BATIMENTS RHONE-ALPES / CRR Ingénierie / Sylva Conseil / SALTO Ingénierie, dont l'agence d'architecture CRR Architecture, sise 127 Avenue de la République à Clermont-Ferrand (63100), est mandataire, d'un montant de 906 155,00 € HT, soit 1 087 386,00 € TTC,

Considérant l'avant-projet définitif (APD) établi par le groupement de maîtrise d'œuvre qui détaille les travaux de :

- construction du gymnase double au centre omnisports à Bellerive-sur-Allier comprenant : la création d'un bâtiment neuf abritant 2 aires d'évolution, 4 vestiaires joueur, 2 vestiaires arbitre, 2 vestiaires pour le personnel, 2 blocs sanitaires joueur, 2 blocs sanitaires public, 1 salle de débriefing, 1 bureau coach, 2 locaux entretien, 1 espace d'accueil public, 1 espace d'accueil sportif, des locaux de rangement, des locaux techniques et un gradin de 256 places,
- rénovation des vestiaires professionnels de la rotonde des tennis comprenant : 2 vestiaires joueur, 1 vestiaire arbitre, 2 blocs sanitaires, 1 salle de débriefing vidéo, 1 espace de récupération, 1 salle de préparation physique, 1 local entretien, 1 bureau gardien, 1 espace de convivialité, 2 locaux de stockage et des locaux techniques.

Considérant le coût prévisionnel des travaux établi à 7 455 000,00 € HT sur lequel s'engage le maître d'œuvre,

Considérant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes pourrait apporter un financement à hauteur de 5 700 000 € sur ce projet pour marquer un soutien fort de Vichy Communauté dans sa politique de développement de l'économie du sport,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'adopter l'avant-projet détaillé tel que présenté, établissant le coût prévisionnel définitif des travaux à 7 455 000,00 € HT,
- de conclure un avenant n° 1 au marché 20WC064 actant le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre,

- d'autoriser le Président ou la Conseillère déléguée à la Commande Publique à signer l'avenant et tous documents nécessaires à sa bonne exécution,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

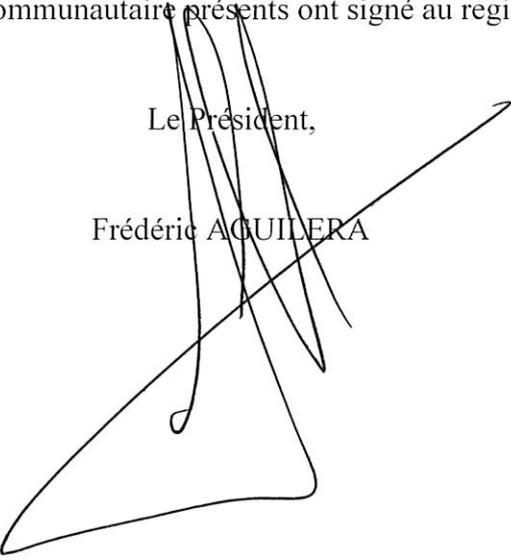
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 07 janvier 2021.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUIDERA





VICHYCOMMUNAUTÉ

AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 20WC064

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE DOUBLE ET DE VESTIAIRES PROFESSIONNELS AU CENTRE OMNISPORTS

Identification du pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ

9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04.70.96.57.10

N° SIRET : 200 071 363 00010

Représenté par Madame Elisabeth BARGE, Conseillère Déléguée à la Commande Publique

Identification du titulaire du marché :

Groupement CRR ARCHITECTURE (mandataire) / EGIS BATIMENTS RHONE-ALPES / CRR INGENIERIE / SYLVA CONSEIL / SALTO INGENIERIE

127, Avenue de la République – 63100 CLERMONT-FERRAND

N° SIRET : 350 125 001 00072

Représenté par Monsieur Hervé CHARLETTY, Président Directeur Général

Renseignements concernant le marché :

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase double et de vestiaires professionnels au Centre Omnisports

N° du marché : 20WC064

Attribution du marché : 27/02/2020

Notifié le : 17/04/2020

Montant initial du marché : 906 155,00 € HT soit 1 087 386,00 € TTC

Délibération autorisant la signature du présent avenant : n° en date du 07/01/2021

AVENANT

ARTICLE 1 : Objet de la modification

Conformément aux stipulations de l'article 8.2 du CCAP, le montant prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre en phase APD (Avant-Projet Définitif) a été réévalué et arrêté à la somme de :

7 455 000,00 € HT soit 8 946 000,00 € TTC

L'Avant-Projet Définitif établi par le groupement de maîtrise d'œuvre détaille les travaux suivants :

- construction du gymnase double au centre omnisports à Bellerive-sur-Allier comprenant : la création d'un bâtiment neuf abritant 2 aires d'évolution, 4 vestiaires joueur, 2 vestiaires arbitre, 2 vestiaires pour le personnel, 2 blocs sanitaires joueur, 2 blocs sanitaires public, 1 salle de débriefing, 1 bureau coach, 2 locaux entretien, 1 espace d'accueil public, 1 espace d'accueil sportif, des locaux de rangement, des locaux techniques et un gradin de 256 places.
- rénovation des vestiaires professionnels de la rotonde des tennis comprenant : 2 vestiaires joueur, 1 vestiaire arbitre, 2 blocs sanitaires, 1 salle de débriefing vidéo, 1 espace de récupération, 1 salle de préparation physique, 1 local entretien, 1 bureau gardien, 1 espace de convivialité, 2 locaux de stockage et des locaux techniques.

Conformément à l'article 4 de l'acte d'engagement le forfait de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre reste inchangé.

ARTICLE 2 : Prise d'effet

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Clauses du marché

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Signatures des parties :

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour Vichy Communauté

Pour le titulaire

Notification de l'avenant :

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le(les) avis de réception postal(aux) daté(s) et signé(s) du(des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(les) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A, le

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JANVIER

2021 - MARCHE N° 20WC064 - CONSTRUCTION D'UN GYMNASE

Objet de l'acte : DOUBLE ET DES VESTIAIRES PROFESSIONNELS SUR LE SITE DU
CENTRE OMNISPORTS DE VICHY - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET
DETAILLE

.....

Date de décision: 07/01/2021

Date de réception de l'accusé 25/01/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 07JAN2021_2

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210107-07JAN2021_2-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 2.pdf (99_DE-003-200071363-20210107-07JAN2021_2-DE-1-1_1.pdf)